Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

ABM
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège Social : 62 Boulevard Henri Navier – 95150 Taverny
498 921 972 RCS Pontoise

(la « **Société** »)

_____

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente septembre,

The Officin (anciennement dénommée Profirst France) société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 15, rue de la Paix – 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 467 924, représentée par Monsieur Marc Fischer et Monsieur Franck Chaud, lesquels déclarent être dument habilités à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

L'Associée Unique entend adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du directeur général de la Société ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- La société CONSEILS ASSOCIES SA (692 048 671 RCS Paris), commissaire aux comptes titulaire de la Société, sera informé des présentes décisions ;

- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par la loi et les statuts de la Société, a été communiqué à l'Associée Unique, ou tenu à sa disposition au siège social dans un délai suffisant pour permettre sa bonne information.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance de la lettre en date de ce jour par laquelle la société C-L-A-C notifie aux associés de la Société sa volonté de démissionner de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour,

Docusign Envelope ID: 70D2D6C2-EED2-4FBF-A358-61716F5A3061

prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de ses fonctions de directeur général de la Société, la remercie pour les services rendus et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique,

Décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

*
* *

Mis en ligne sur DocuSign le 30 septembre 2025,

Signé par :
Marc Fischer
4F2AC5F54A4342A...

DocuSigned by:
Franck Chaud
F603E115FBF048E...

The Officin
Par : WMH & CO, président
par Monsieur Marc Fischer et Monsieur Franck Chaud